

CONSEIL METROPOLITAIN DU 09 AVRIL 2021
Délibération n° 2021 – 40

**16 - Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – Procédure de modification simplifiée
n°1 - Approbation**

Date de la convocation : le 02 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 98

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal PRAS

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DÉLABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. DUBOST Laurent, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAERNOES Julie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE MABEC François, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NEAU Hervé, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme PAITIER Stéphanie, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 8

M. ASSEH Bassem (Pouvoir M. BOLO Pascal) , Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), Mme OGER Martine (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), M. PROCHASSON François (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. QUENEA Pierre (pouvoir à M. NEAU Hervé)

Absent : 1

M. BELHAMITI Mounir

Délibération

Conseil métropolitain du 9 avril 2021

16 - Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – Procédure de modification simplifiée n°1 - Approbation

Exposé

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé le 5 avril 2019 en conseil métropolitain. Il a fait l'objet d'une mise à jour en décembre 2020, par arrêté de la présidente de Nantes Métropole. Une procédure de modification n°1 est engagée, pour laquelle il est proposé au cours de la même séance de définir les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable. En parallèle, une procédure de modification simplifiée n°1 a également été engagée afin de rectifier deux erreurs matérielles et de mettre fin aux recours contentieux engagés à l'encontre de Nantes Métropole.

A Nantes, il s'agit de mettre en cohérence les plans de zonage et de hauteurs avec la délibération d'approbation. En effet, lors de l'approbation du PLUm, le conseil métropolitain a décidé de classer les parcelles SV 390 et 398 en secteur UMc, avec une hauteur limitée à R+1+C afin de tenir compte des observations formulées au cours de l'enquête publique. Toutefois, le zonage et les hauteurs reportées au règlement graphique n'ont pas été modifiés. Il s'agit donc de corriger le classement des parcelles SV390 et 398 en secteur UMc au lieu de UMb sur le plan de zonage, et de réduire la hauteur maximale de 19 m au bénéfice d'une hauteur maximale encadrée à R+1+C, soit 10 mètres sur le plan des hauteurs.

A Saint-Herblain, il s'agit de corriger le classement de la parcelle DP 60, scindée par erreur pour partie en secteur Ad et pour partie en secteur UMe sur le plan de zonage, contrairement à la mention indiquée dans la délibération d'approbation du PLUm, laquelle approuve le classement en secteur UMe de la totalité de la parcelle.

Ces modifications entrent dans le champ d'application de la procédure simplifiée, tel que défini par l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée n°1 été transmis à la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) dans le cadre d'un examen au cas par cas. Par décision du 14 décembre 2020, la MRAE a décidé de ne pas soumettre cette procédure à évaluation environnementale. Le projet a également été transmis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes concernées, à savoir Nantes et Saint-Herblain. La chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire ainsi que le conseil régional ont fait part de l'absence d'observation à formuler sur le dossier. La SNCF a transmis un courrier d'observation mais sans lien avec le territoire concerné par la modification simplifiée. Les autres personnes consultées n'ont pas émis d'avis.

Enfin, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 1^{er} février 2021 au 2 mars 2021 inclus. Aucune observation n'a été déposée sur les registres papier et dématérialisé.

Il est proposé au conseil d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLUm, telle que présentée en annexe n°1.

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 94 voix pour**

- 1 - approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, tel qu'annexée à la présente ;
- 2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 09 avril 2021

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 16 avril 2021

transmise en préfecture le :